

LL.M. à Duke Law School Mise au concours d'une place au bénéfice d'un demi-financement

- A. Dans le cadre d'un accord entre la Faculté de droit de l'Université de Genève et la Duke University School of Law, une personne souhaitant effectuer un LL.M. à Duke lors de l'année académique 2013-2014 peut être mise au bénéfice:
 - i) d'une place dans le LL.M. de Duke moyennant une procédure d'inscription facilitée; et
 - ii) d'un financement de la **moitié** environ des frais d'écolage ("*tuition*") exigé par Duke.
- **B.** La Faculté de droit met aujourd'hui cette place au concours. Les personnes souhaitant postuler doivent remplir les conditions suivantes:
 - avoir terminé (ou terminer en *juillet* 2013 au plus tard) leurs études de droit (master en droit);
 - avoir effectué la majeure partie de leurs études de droit à la Faculté de Genève;
 - maîtriser la langue anglaise (examen TOEFL ou équivalent, conformément aux exigences de la Duke Law School http://www.law.duke.edu/internat/faq#toefl);
 - déposer d'ici au 19 décembre 2012 un dossier de candidature correspondant aux exigences ci-après. Il doit être adressé à

Université de Genève Faculté de droit – INPRI Johannes Folger Boulevard du Pont-d'Arve 40 1211 Genève 4

Le dossier de candidature doit contenir:

- une lettre de motivation en anglais (entre une et trois pages);
- une lettre de recommandation délivrée par un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Genève;
- un curriculum vitae en anglais;
- la copie des diplômes universitaires en droit;
- la copie de tous les procès-verbaux des examens universitaires en droit;
- le score réalisé au TOEFL ("Test of English as a Foreign Language") ou preuve équivalente de la maîtrise de l'anglais.

La Faculté de droit se réserve le droit de demander des copies certifiées si nécessaire.

- **C.** La sélection sera effectuée sur la base du mérite, en tenant notamment compte des critères suivants:
 - maîtrise de l'anglais;
 - qualité de la lettre de motivation;
 - notes obtenues lors des études universitaires;
 - niveau d'études et d'expériences professionnelles;
 - liens avec la Faculté de droit de l'Université de Genève.
- D. La décision d'octroi ou de refus sera communiquée d'ici la fin 2012. Elle n'est pas sujette à recours. Le candidat sélectionné sera alors tenu de faire parvenir à Duke diverses informations et formulaires afin de finaliser son inscription au LL.M.
- **E.** Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de Duke sous http://www.law.duke.edu/internat/graduatedegrees.